



Une très grande diversité de situations en France Six profils de ménages pauvres, dont 27 % de retraités

Dans *Insee Première* n°1968 d'octobre 2023, Mathilde Gérardin (Insee) rend compte de la diversité et de la disparité des situations de pauvreté en France ⁽¹⁾. La pauvreté est un phénomène complexe à appréhender, ce qui implique de l'étudier au moyen de différentes approches. Les enquêtes peuvent tenir compte des privations, c'est-à-dire des données portant sur les personnes désirant un bien, mais sans pouvoir se le procurer pour des raisons financières. Elle peut également être saisie subjectivement, en considérant comme pauvre celui qui estime ne pas subvenir à ses besoins avec le revenu dont il dispose, ou qui évoque des difficultés liées à l'équilibre budgétaire entre ses revenus et ses dépenses.

Dans le cadre de cette publication, Mathilde Gérardin recourt à une autre approche. La pauvreté est mesurée à partir du « seuil de pauvreté ». Selon l'Insee, un individu ou un ménage est caractérisé comme pauvre lorsque ses revenus sont inférieurs à 60 % du niveau de vie médian de la population. En 2020, ce seuil s'établit à 1 120 euros par mois et par unité de consommation ⁽²⁾, soit un revenu disponible de 1 120 euros pour une personne vivant seule, 1 680 euros pour un couple sans enfant, 2 350 euros pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans...

D'après les résultats de 2020 issus de la source Filosofi ⁽³⁾, dispositif sur les revenus localisés sociaux et fiscaux produit par l'Insee, un peu plus de 9 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté monétaire en France métropolitaine. Le taux de pauvreté est ainsi de 14,4 %. Les causes de la pauvreté monétaire dépendent de situations professionnelles et personnelles : « *faiblesse voire absence des revenus d'activité, faiblesse du niveau de retraite, montant des prestations sociales perçues, personne vivant seule, charges familiales, etc.* ».

En fonction de leur situation sur le marché du travail, de leur âge et de leur statut d'occupation du logement, l'auteure répartit les ménages pauvres en six catégories : les retraités (profil 1 – 27,3 % des ménages pauvres), les insérés dans l'emploi (profil 2 – 18,3 %), les moins de 30 ans (profil 3 – 10,5 %), les propriétaires (profil 4 – 9,8 %), les locataires du privé (profil 5 – 16,9 %) et les locataires du social (profil 6 – 17,2 %).

En premier lieu, la situation vis-à-vis de l'emploi est le premier critère de différenciation retenu, en distinguant les retraités (profil 1), les adultes insérés dans l'emploi (profil 2) et ceux d'âge actif qui ne le sont pas (profil 3 à 6).

Plus d'un ménage pauvre sur quatre concerne des retraités

La part des **ménages retraités pauvres** est de 27,3 %. Ils forment la catégorie la plus représentée parmi les ménages pauvres en raison de l'augmentation du nombre de personnes âgées et de leur poids dans la population française. Près des deux tiers (64 %) de ces ménages pauvres vivent seuls, essentiellement des femmes de 75 ans ou plus. Le niveau de vie médian des retraités pauvres s'établit à 945 euros mensuels. Leur revenu disponible repose à hauteur de 79 % sur les



(1) – « Pauvreté et territoires : davantage de jeunes et de locataires du parc social dans les grandes villes, plus de retraités parmi les pauvres dans le rural » (4 pages).
 (2) – On attribue habituellement une unité de consommation (1 UC) au premier adulte du ménage ; 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.
 (3) – <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1172>

pensions, retraites et rentes ; 40 % sont propriétaires, donc sans loyer à payer.

Les **ménages insérés sur le marché du travail**, mais pauvres, représentent 18,3 % des ménages pauvres. Cependant, ils constituent un quart des personnes pauvres du fait de nombreuses familles avec enfants. Cette catégorie regroupe près du tiers des enfants en situation de pauvreté. Leur niveau de vie médian est de 998 euros mensuels.

Si les revenus du travail perçus sont inférieurs à 0,5 Smic par adulte, les ménages pauvres d'âge actif sont qualifiés de « non insérés dans l'emploi ». Parmi eux, les **ménages de moins de 30 ans** représentent un peu plus d'un ménage pauvre sur dix, majoritairement composé de personnes vivant seules. Ce sont des étudiants, des jeunes sans emploi ou débutant un parcours d'insertion professionnelle. Leur niveau de vie médian est de 798 euros.

Le statut d'occupation du logement permet de différencier les trois dernières catégories de ménages pauvres, de 30 ans ou plus, non insérés dans l'emploi. Le profil 4 rassemble les **propriétaires**, plutôt des personnes vivant en couple, avec au plus deux enfants. Les propriétaires représentent 9,8 % des ménages pauvres. Le niveau de vie médian des ménages pauvres propriétaires non insérés

dans l'emploi est plus faible (729 euros) que celui des locataires. C'est pour ces ménages propriétaires que l'intensité de la pauvreté ⁽⁴⁾ est la plus élevée. La moitié de leur revenu disponible repose sur des revenus d'activité (revenu du travail pour 30 % et indemnités de chômage pour 20 %), traduisant une alternance de périodes en emploi et sans emploi. Ils ne paient pas de loyer, mais peuvent avoir à faire face à des charges de remboursement d'emprunts ou à des travaux d'entretien et de rénovation.

Les **locataires du parc privé** forment le profil 5. Ils représentent 16,9 % des ménages pauvres et regroupent 19 % des enfants pauvres, vivant avec un ou deux parents. Ils doivent faire face au paiement d'un loyer au prix du marché. Leur niveau de vie atteint 807 euros mensuels. Pour ces ménages, 59 % du revenu disponible sont composés de prestations sociales (environ 30 % de leur revenu disponible relevant des minima sociaux).

Quant au profil 6, il concentre les **locataires du parc social**, soit 17,2 % des ménages pauvres. Ils bénéficient d'un loyer généralement inférieur au prix du marché. Ils ont un niveau de vie médian légèrement plus élevé que ceux du parc privé (848 euros, contre 807 euros). Pour ces ménages, 67 % du revenu disponible sont composés de prestations sociales (pour eux également, environ 30 % de leur revenu disponible relevant des minima sociaux).

Ménages pauvres : davantage en milieu urbain

Dans [Insee Première n° 1968 d'octobre 2023](#), Mathilde Gérardin (Insee) distingue six profils de ménages pauvres ⁽¹⁾. Entre autres, elle analyse leur répartition géographique dans le territoire. Ainsi, la pauvreté monétaire est plus fréquente dans les espaces les plus denses : 73 % des ménages pauvres vivent dans une commune urbaine, contre 67 % des ménages non pauvres.

Cette concentration des ménages en milieu urbain concerne surtout les ménages non insérés dans l'emploi et ayant moins de 30 ans (profil 2), et aussi les locataires du parc social et ayant plus de 30 ans (profil 6). A contrario, les retraités (profil 1) et les propriétaires (profil 4) se retrouvent davantage dans les territoires ruraux que les autres.

Nécessairement, entre urbain et rural, les niveaux de vie, les structures des dépenses, les conditions de vie sont différentes. Par exemple, en rural, le coût du logement peut être moins élevé ; des formes d'autoconsommation sont possibles ; par contre, les coûts de transports peuvent être plus onéreux.

(1) – « [Pauvreté et territoires : davantage de jeunes et de locataires du parc social dans les grandes villes, plus de retraités parmi les pauvres dans le rural](#) » (4 pages).

La pensée hebdomadaire

« Dans un monde en proie à des conflits incessants, aux drames humains déchirants et aux fanatismes, les manifestations sportives offrent l'opportunité aux nations de se rassembler pacifiquement, de transcender les différences politiques et culturelles et de créer des ponts entre les peuples de toutes couleurs et de toutes confessions. Ces moments sont un peu d'air frais dans une atmosphère irrespirable. (...) Le sport ne résout pas les problèmes mais il offre, pendant un temps défini, une lueur d'espoir, un terrain d'entente. Il rappelle que la communauté des Hommes est capable de se dépasser, de transcender les différences et de trouver des moments de communion, même au milieu des pires tourments. »

Édouard Reis Carona, rédacteur en chef, « Un besoin de plaisirs simples » (éditorial), *Ouest-France* des 28 et 29 octobre 2023.

(4) – L'intensité de la pauvreté est un indicateur pour mesurer à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté.